



Commentaires sur la NIP FFEM :  
« *Améliorer la santé des terres par le dialogue et  
les Solutions fondées sur la Nature* »

Du 26 avril 2023

Fond français pour l'environnement mondial  
(FFEM)  
Conseil scientifique et technique (CST)

Mai 2024



Ce document présente un avis sur la Note d'identification de projet (NIP) présentée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) dans le cadre du projet « Améliorer la santé des terres par le dialogue et les Solutions fondées sur la Nature » au Rwanda et en Inde. Conformément aux Termes de référence fournis par le Secrétariat du FFEM, cet avis apporte une analyse critique sur la cohérence opérationnelle de la NIP, sa compatibilité avec les objectifs du FFEM, ses principaux points forts et points faibles, et formule des suggestions pour l'amélioration du projet au stade de la Note d'engagement de projet (NEP). Pour cela, ce document analyse : (i) le diagnostic du contexte et des enjeux, (ii) le contenu du programme, et (iii) le montage institutionnel pour la mise en œuvre du projet.

## **1. Avis et recommandations sur le diagnostic du contexte et des enjeux**

---

### **➔ Points forts**

Le diagnostic met bien en évidence l'enjeu **environnemental** de santé des sols auquel le projet souhaite prioritairement répondre en diffusant l'agroécologie et les Solutions fondées sur la Nature (SFN). Les agriculteurs, principal groupe cible du projet, sont considérés à la fois comme responsables de dégradations environnementales et principaux acteurs de changement. Les liens entre la santé des écosystèmes et l'usage du milieu sont décrits par bassins versants et écosystèmes, en cohérence avec l'approche paysage.

La proposition d'un **travail croisé entre les deux territoires** pourrait être d'avantage argumentée, mais reste assez convaincante. Bien que les défis communs mentionnés p.50 de la NIP soient largement répandus à l'échelle globale, les zones d'intervention présentent des caractéristiques communes : il s'agit de zones rurales, très touchées par les inondations, avec des institutions assez présentes. Le **contexte politique et institutionnel** est d'ailleurs largement décrit, montrant la bonne connaissance du terrain de l'IUCN. Le diagnostic met en avant les **acquis d'expériences de projets locaux** sur lesquels les unités locales de l'IUCN ont pu travailler, mais dont le lien avec le présent projet n'est pas systématiquement explicité.

### **➔ Points faibles**

La notion de SFN est abondamment décrite sous un angle conceptuel, mais reste **peu caractérisée** dans les contextes locaux. On comprend en filigrane que l'agroforesterie est au cœur de la démarche.

L'analyse du contexte est imprécise : l'**emprise géographique** n'est pas mentionnée, et **peu** d'informations **socio-économiques** sont proposées. **Les pratiques agricoles dégradant l'environnement** sont insuffisamment décrites, et certaines explications manquent de clarté : les inondations sont attribuées en premier lieu à de mauvaises pratiques agricoles sans pour autant les décrire, le texte se réfère à des usages d'intrants trop faibles ou trop élevés, sans préciser les productions et la nature des intrants en question, la dépendance des populations de Kharagpur au lac pour le bois de chauffe est peu limpide, etc.

**L'analyse des systèmes agricoles n'est pas faite**, ni à l'échelle des ménages, ni à l'échelle des paysages. Une information minimale sur les types de productions est pourtant essentielle pour pouvoir analyser les pratiques impactant l'environnement, et proposer des alternatives. L'analyse est également lacunaire sur la tenure **foncière**, les débouchés des productions (et plus globalement les **chaines de valeur**), il n'y a pas d'information sur les **systèmes d'irrigation**, ni sur l'**élevage** dont la présence se devine à travers l'évocation de « fourrages », « fumier », « clôtures », et dont la compréhension est clé pour décrire les systèmes agraires (ex : ressource pour la restauration de fertilité des terres agricoles), et l'état des écosystèmes (ex : prélèvements fourragers dans divers milieux) et

**L'absence d'approche agroéconomique** est une lacune du diagnostic, voire du projet : la NIP se base sur l'idée que l'agroécologie et les SFN permettront l'amélioration des revenus des agriculteurs, sans étayer ce postulat. Il est attendu des réseaux mis en place dans le cadre du projet qu'ils œuvrent de leur propre chef à la mise en place de chaînes de valeur rémunératrices après la fin de l'appui (ce qui est une hypothèse forte).

Le projet consistant notamment à développer des échanges entre l'Inde et le Rwanda à plusieurs niveaux techniques et politiques, une **description de l'état du dialogue entre ces pays** serait souhaitable, portant par exemple sur d'éventuels liens préexistants ou intérêts mutuels.

Enfin il est évoqué à quelques reprises l'attention particulière qui sera portée aux **femmes et aux jeunes**. La NIP n'explique pas les raisons de ce choix, et aucune donnée de diagnostic n'est proposée.

### → Questions et recommandations

Le diagnostic pourrait être enrichi dans la NEP, et éventuellement approfondi lors de l'exécution du projet, en précisant la **nature des systèmes agraires** (types de cultures, zones irriguées, accès aux facteurs de production...), leurs **dynamiques**, les **chaines de valeurs** dans lesquels ils s'insèrent, les **impacts environnementaux** occasionnés, les consommations de bois, etc. La place de **l'élevage** doit être étudiée : cheptels, type d'exploitations agricoles, conduites, milieux pâturés, intégration aux cultures, etc. Des précisions pourraient aussi être apportées sur le **genre** et les **classes d'âges**, **l'emprise géographique**, et l'état du **dialogue politique** entre les deux pays.

## 2. Avis et recommandations sur le contenu du programme

### → Points forts

Le projet s'inscrit dans la thématique prioritaire « Gestion durable des territoires agricoles et forestiers » du FFEM. Il articule clairement l'objectif général et les objectifs spécifiques (OS), qui répondent à des enjeux locaux, nationaux, et internationaux. Le projet adopte **3 approches** pour le développement des SFN (meilleure connaissance et suivi de la santé des sols, facilitation de l'adoption, influence politique et institutionnelle) correspondant aux 3 premiers OS, ainsi qu'un OS de pilotage et capitalisation ambitieux. L'intégration des enjeux agricoles et environnementaux est gage de **durabilité écologique et environnementale** et de **préservation de l'environnement**. Les pratiques favorisées devraient améliorer l'adaptation et l'atténuation au changement climatique bien que cet aspect soit peu développé.

L'approche basée sur les réseaux d'acteurs de niveaux locaux, nationaux, et internationaux va dans le sens d'une bonne **acceptabilité sociale et culturelle** et d'une potentielle **pérennité** des acquis. Cette approche constitue également un élément **d'innovation**. Enfin la création et le test in-situ de deux outils méthodologiques de l'IUCN a un caractère **démonstratif**. Il s'agit : (i) d'un cadre de suivi de la santé des terres basé sur des collectes de données participatives ; (ii) d'une méthodologie « Common Ground Dialogues » supposée faciliter les dialogues des parties prenantes de l'agriculture et de l'environnement.

### → Points faibles

Cependant l'aspect central pour le projet du recours à ces **deux outils non-aboutis** constitue un **risque d'imprévus ou de retards**. Les méthodologies sont à l'état de notes conceptuelles, et le projet est supposé en permettre une première mise en œuvre et un affinage.

La **durabilité économique** du projet est à approfondir en premier lieu car l'affirmation que les pratiques agricoles durables réduisent les coûts des intrants et augmentent les rendements des cultures na va pas de soi. Le programme n'aborde la microéconomie que concernant l'étude, au stade du bilan (R2.4), de « paramètres socio-économiques qui peuvent conditionner l'adoption, et/ou être impactés par l'adoption de ces pratiques durables ». Une approche plus en amont pourrait étayer des choix de pratiques à promouvoir en tenant compte des contraintes et besoins des exploitations dans leur diversité et contribuer à l'argumentaire des vulgarisateurs. De plus l'économie des chaînes de valeur est supposée suivre la montée en gamme des produits agricoles notamment à travers de nouveaux débouchés afin de rémunérer les agriculteurs, et ce sans que le projet ne prenne en charge ce volet, par la simple participation au projet d'acteurs privés. Dans ce contexte le **risque de marché** semble sous-estimé.

Enfin, on peut mentionner deux points soulevés dans la NIP qui ne font pas l'objet de développement : (i) Comment l'IUCN compte-t-elle « créer une synergie avec les initiatives existantes de restauration des terres telles que le défi de Bonn, la grande muraille verte ou l'AFR 100 » ? (ii) La NIP affirme s'attaquer « aux problèmes de gestion de l'eau », ce qui n'apparaît pas de manière évidente, sauf à postuler que les SFN permettront de répondre aux enjeux majeurs d'accès à l'eau potable et d'irrigation, d'inondations et d'aménagement, bien mis en évidence dans les deux pays.

### → Questions et recommandations

Le projet repose sur **plusieurs réseaux d'acteurs** à créer : (i) réseau de suivi de la santé des terres<sup>1</sup>, (ii) 50 agriculteurs-mentors par pays (iii) réseaux d'experts agricoles et de praticiens (nationaux et locaux), (iv) membres des dialogues multipartites "Common Ground" locaux et nationaux (4 dialogues

---

<sup>1</sup> Comprend : pionniers des pratiques agroécologiques, dirigeants communautaires, membres d'organisations d'agriculteurs

par pays)<sup>2</sup>, (v) société civile et agriculteurs mobilisés pour le travail d'influence. Il est attendu des réseaux i, iii, iv et v qu'ils se mobilisent pour des échanges bilatéraux Rwanda-Inde. La capacité de mobiliser ces acteurs peut poser des questions : les agriculteurs y trouveront-ils leur intérêt ? Des mécanismes de rémunération sont-ils prévus ? Pour quels acteurs ? Quelle acceptabilité pour les institutions du dialogue « Common Ground » ? Sur ce point une précision sur les dialogues antérieurs mentionnée p.29 serait judicieuse.

Dans la continuité de la recommandation d'approfondissement du diagnostic au niveau des systèmes de production notamment pour justifier l'adoption des pratiques agroécologiques et des SFN par les agriculteurs ciblés il peut être suggéré une approche plus **technique et économique** dans le cadre de l'OS 2 incluant une réflexion sur les **chaines de valeurs rémunératrices** en particulier au Rwanda où le projet n'intègre pas d'acheteurs potentiels de produits agricoles. La question de la **gestion de l'eau** pourrait aussi être d'avantage intégrée.

Les **indicateurs agrégés FFEM** devraient être justifiés, car les ordres de grandeur surprennent, par exemple 2 500 ménages bénéficiaires au Rwanda contre 26 000 personnes en Inde malgré un budget identique sur l'OS 2, ou encore un nombre similaire d'exploitations converties à l'agroécologie malgré un écart important de surfaces converties (1200 ha au Rwanda contre 28400 ha en Inde).

Enfin, d'un point de vue formel, la partie « IX.2 Calendrier pour l'identification et la mise en œuvre des activités et des projets liés au projet/programme » semble incomplète, et quelques points pourraient être précisés, par exemple : quelle est la nature et la modalité de distribution d'équipements et de semis dans l'activité 2.4 consistant à diffuser les pratiques de SFN ? Quelles sont les cibles et l'objectif de la campagne de communication dans l'OS 3 ?

### **3. Avis et recommandations sur le montage institutionnel pour la mise en œuvre du projet**

---

#### **→ Points forts**

Les risques institutionnels sont jugés faibles, les institutions de soutien à l'agriculture étant assez structurées, et le projet **prenant la suite de projets déjà réussis impliquant l'IUCN**<sup>3</sup>. Par ailleurs, **l'articulation du projet avec des projets internationaux et des initiatives**<sup>4</sup> existantes permet la mobilisation de cofinancements, la capitalisation d'expériences, et des économies d'échelles.

Le montage institutionnel du projet paraît solide. L'IUCN (au siège et dans chaque pays) assurera la maîtrise d'ouvrage. La mobilisation des acteurs du monde agricole sera facilitée par la participation d'ONG (au Rwanda : RWARRI ; en Inde : SEWA Bharat, DHAN, PRAVAH), d'institutions publiques<sup>5</sup>, de l'Université du Rwanda et de l'Université de Munger. L'implication du secteur privé (hors organisations de producteur) est importante en Inde, avec l'implication opérationnelle d'ITC Limited, société de commerce/export de produits et services. Au Rwanda elle se restreint aux Sociétés coopératives d'épargne et de crédit. Le projet prévoit la mise en place d'un comité de pilotage (COPIL) au Rwanda dont la composition n'est décrite qu'en partie.

#### **→ Points faibles**

Nous attirons cependant l'attention sur la **complexité** du montage institutionnel du projet, impliquant plusieurs institutions dans chaque pays, 4 districts au Rwanda et 2 en Inde, et de nombreux réseaux

---

<sup>2</sup> Comprend des représentants des secteurs : politique, fonction publique, société civile, organisations d'agriculteurs, défenseurs de l'environnement, recherche, secteur privé

<sup>3</sup> Au Rwanda : Sebeya (2019-2023). *Green Gicumbi, Amayaga verte, et DeSIRA* mentionnés sans précision quant à une continuité ; En Inde : *Agriscapes for Future* (2016-2019 / 2020-2022) ; PNUD/FEM, *Transformer les systèmes agricoles et renforcer les économies locales dans les zones à forte biodiversité de l'Inde grâce à la gestion durable des paysages et au financement public-privé*

<sup>4</sup> Internationalement : IKEA (2021-2024 - 2025), *Accélérer la transition mondiale vers une agriculture durable* ; AFD (2022-2025 - extension 2026 probable), *Intégration des pratiques agroécologiques dans les actions de restauration et de conservation pour assurer la santé des terres* ; Au Rwanda : Rusizi (2024-2028) ; TREPA (2021-2027) ; En Inde : Phase 3 d'*Agriscapes for future* en cours de négociation avec le financeur

<sup>5</sup> Au Rwanda : Office rwandais de développement de l'agriculture et des ressources animales (RAB), Autorités des 4 districts ; En Inde : nombreuses institutions mentionnées : Kharagpur Custom Hiring Centre, ministères compétents en matière d'agriculture, Département de l'agriculture de Bihar, Centre de vulgarisation agricole Krishi Vigyan Kendras (KVK), Centres de location à façon (CHC), Bihar Agriculture Management & Extension Training Institute (BAMETI)

d'acteurs à mobiliser. Il est en outre attendu de la plupart des réseaux d'acteurs qu'ils s'impliquent dans des échanges bilatéraux Sud-Sud.

La **volonté d'implication de certains acteurs** n'est pas claire, en particulier concernant les institutions indiennes. Au Rwanda les parties prenantes institutionnelles recevront un financement. Ce n'est pas le cas en Inde, où les institutions mises à contribution sont nombreuses, pour des tâches non définies. Par exemple, on ne comprend pas le rôle attendu de la part du « Kharagpur Custom Hiring Centre ». Un dialogue inter-institutions semble important à envisager, ne serait-ce qu'entre les différents ministères évoqués. Le mode de fonctionnement du COPIL rwandais n'est pas décrit (nombre de réunions, modalités de décisions, responsabilité, articulation avec les institutions locales et nationales non-membres...), et la constitution d'un COPIL n'est pas proposée dans le cas de l'Inde, sans justification.

Le **montage financier reste encore incertain** à ce stade, puisque seul le cofinancement d'IKEA est confirmé. Le co-financement de l'ADF est indiqué à la fois comme « sécurisé » et « probable ».

#### → **Questions et recommandations**

En conséquence, il faudrait **préciser l'implication des acteurs** notamment les institutions publiques indiennes, les modes de gouvernance, le fonctionnement du COPIL rwandais, et peut être proposer la création d'un COPIL en Inde. Il est d'autant plus important de définir les modes de décision en Inde qu'ITC Ltd est à la fois l'unique co-financeur de la contribution indienne et un opérateur majeur du projet, supposé contribuer à la coordination des parties prenantes locales, agences gouvernementales et partenaires de recherche. Un complément pourrait aussi être apporté sur les organisations de producteurs rwandaises car le réseau apparaît limité pour un projet qui prétend mobiliser les agriculteurs à travers ces structures (5 coopératives dont une seule de production agricole).

La **séparation des financements des différents co-financeurs**, fléchée sur la création des outils de l'IUCN pour la part AFD/IKEA, et sur « les acteurs de terrain » et « l'application des outils » pour la part FFEM, pourrait être précisée par activité. Le choix de **financer des institutions publiques** dans le cas rwandais et pas dans le cas indien gagnerait à être explicité.



SAS SalvaTerra  
6 rue de Panama  
75018 Paris | France  
Tél : +33 (0)6 66 49 95 31  
Email : [info@salvaterra.fr](mailto:info@salvaterra.fr)  
Web : [www.salvaterra.fr](http://www.salvaterra.fr)  
Vidéo : [www.salvaterra.fr/fr/video](http://www.salvaterra.fr/fr/video)

